

Philosophie politique juive (POL3624/6624)

Hiver 2024, mardi 8h30–11h30

A. Objectifs

Le but de ce séminaire est de réfléchir ensemble sur quelques grandes approches en philosophie politique juive. Après une exploration de la relation entre la Bible hébraïque et la pensée politique (à la fois juive et non-juive), nous allons construire une « carte intellectuelle » des grandes lignes de la philosophie politique juive à l'aide de penseurs qui représentent trois grands courants : la pensée rationaliste et mystique, la pensée rabbinique, et la pensée pratique. Ensuite, nous allons aborder l'antisémitisme, la Shoah, et le sionisme.

Lors de chaque classe, un exposé d'une durée d'environ 20 minutes et portant sur un ou deux des textes indiqués au-dessous sera présenté par un(e) étudiant(e). Chaque exposé sera suivi par une courte période de commentaires formulés par un avocat du diable. Ensuite, nous aurons une discussion ouverte amorcée par les questions pertinentes posées par le présentateur et par l'avocat.

B. Évaluation

- Exposés oraux (20%) et participation aux discussions (20%). La présentation ne devrait pas être un simple résumé du texte. La participation au séminaire est obligatoire. La note de participation sera basée sur la qualité des interventions et non seulement sur la quantité de ces dernières.

- Pour POL3624 : travaux écrits (2 x 30%), de 1500–2000 mots chacun ; les dates de remises sont le 11 mars et le 23 avril 2024 (format Microsoft Word, via Studium). Pour POL6624 : travail écrit (60%), environ 6,000 mots; la date de remise est le 23 avril 2024 (format Microsoft Word, via Studium). Les essais seront sur des sujets *directement liés* aux matières présentées en classe. On est libre de choisir le sujet, mais il faut remettre une brève proposition (un paragraphe d'environ 250 mots) bien avant la soumission.

Tout travail remis dans le cadre de ce cours doit respecter les règles bibliographiques du [Style Chicago \(méthode Auteur-Date\)](#). Pour les règles relatives à la présentation matérielle (numérotation des pages, police de caractères, etc.), se référer au document *Exigences matérielles des travaux*, disponible sur la page d'accueil du [Guide ScPo](#).

Si vous le souhaitez, vous êtes autorisé à utiliser un agent conversationnel utilisant l'intelligence artificielle (comme ChatGPT) sous deux conditions :

1. Vous incluez une copie de la transcription complète de votre engagement avec l'agent à la fin de votre dissertation.
2. Toute utilisation du texte de la transcription est correctement citée, y compris l'utilisation de guillemets lorsque vous citez le texte exactement.

Les retards dans la remise des travaux ne donnent pas lieu aux sanctions prévues par le règlement du Département si l'étudiant(e) avise le professeur d'une *très bonne raison* pour le retard au moins quelques jours avant la date de remise. Sinon, l'étudiant(e) doit motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le [Centre étudiant](#) et en fournissant les pièces justificatives, toute demande de délai pour la remise d'un travail. La pénalité imposée pour les retards dans la remise des travaux est de 10 points de pourcentage par jour. Cette pénalité est calculée en déduisant 10 points de pourcentage à la note obtenue pour le travail en question. La personne étudiante qui remet son travail après 23h30 sur Studium le jour de la remise est réputé les avoir remis le matin du jour ouvrable qui suit et les jours non ouvrables sont comptés comme des jours de retard.

Le Département porte une attention toute particulière à la lutte contre le plagiat, le copiage ou la fraude lors des examens. Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée. Toutes les personnes étudiantes sont invitées à consulter [le site web](#) et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

C. Bibliothécaire et règles bibliographiques

Il est obligatoire de respecter les règles de présentation et de citations/références (modèle de Chicago pour les travaux et examens-maison) du Département de science politique. Deux guides à cet effet sont disponibles sur le site du département aux adresses suivantes: pour [la présentation des travaux](#) et pour [les citations et références](#).

N'hésitez pas à profiter des services de la bibliothécaire spécialisée en science politique [Julia Généreux Randall](#). Vous pouvez la rejoindre à son bureau (local 3017 de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines, Pavillon Samuel-Bronfman) ou lui envoyer un [courriel](#). La BLSH met aussi à disposition un [Guide internet](#), point de départ idéal pour toute recherche documentaire en science politique.

D. Plan des séances (sujet à changements)

1^{re} séance – L'introduction

Trois traditions juives. Le plan du cours.

2^e séance – La Bible hébraïque I

Rémi Brague, *La loi de Dieu : Histoire philosophique d'une alliance*, Paris, Gallimard, 2008, chap. 4

Michael Walzer, *In God's Shadow: Politics in the Hebrew Bible*, New Haven, CN, Yale

University Press, 2012, chap. 12

3^e séance – La Bible hébraïque II

Joshua A. Berman, *Created Equal: How the Bible Broke with Ancient Political Thought*, Oxford, Oxford University Press, 2008, chap. 2

Yoram Hazony, *The Philosophy of Hebrew Scripture*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, chap. 5, 9

4^e séance – Les penseurs rabbiniques: les sources

Marc-Alain Ouaknin, *Le Livre brûlé : Philosophie du Talmud*, Paris, Points, 1993

Michael Walzer, Menachem Lorberbaum, et Noam J. Zohar (dir.) *The Jewish Political Tradition – Volume 1: Authority*, New Haven, CN, Yale University Press, 2000

----- (dir.) *The Jewish Political Tradition – Volume 2: Membership*, New Haven, CN, Yale University Press, 2003

5^e séance – Les penseurs rabbiniques : contemporains

Emmanuel Levinas, *Totalité et infini : Essai sur l'extériorité*, Paris, Le Livre de Poche, 1990, § 3.B ; et « Les droits de l'homme et la bonne volonté » in *Entre nous : Essais sur le penser-à-l'autre*, Paris, Livre de Poche, 1993

Michael Walzer, « What Does It Mean to Be an 'American'?, » dans Marla Brettschneider (dir.) *The Narrow Bridge: Jewish Views on Multiculturalism*, New Brunswick, NJ, Rutgers University Press, 1996; et « Pluralism and Singularity, » dans Walzer, M. Lorberbaum et N. J. Zohar (dir.) *The Jewish Political Tradition*, tome 1: *Authority*, New Haven, CN, Yale University Press, 2000

6^e séance – Les penseurs rationalistes et mystiques : les sources

Maïmonide, *Le Guide des égarés*, Paris, Éditions Verdier, 2012, partie III, chap. 33–54

Gershom Scholem, *Les grands courants de la mystique juive*, Paris, Payot, 1994, chap. 1

7^e séance – Les penseurs rationalistes et mystiques: contemporains

Leo Strauss, « Comment étudier le *Traité théologico-politique* de Spinoza, » in *La Persecution et l'art d'écrire*, Paris-Tel-Aviv, Éditions de l'éclat, 2003

Martha Nussbaum, « Judaism and the Love of Reason » dans R.E. Groenhout et M. Bower (dir.) *Philosophy, Feminism and Faith*, Bloomington, Indiana University Press, 2003

Elliot Wolfson, « Jewish Mysticism - A Philosophical Overview » dans Daniel Frank et Oliver Leaman (dir.) *History of Jewish Philosophy*, Londres, Routledge, 1997

8^e séance – Les penseurs pratiques : les sources

William Millar, *Priesthood in Ancient Israel*, St. Louis, MO, Chalice Press, 2001, chap. 1–3

Max Weber, *Le judaïsme antique*, Paris, Champs-Flammarion, 2010, chapitres VII.1-2, IX.1

9^e séance – Les penseurs pratiques : contemporains

Martin Buber, *Je et tu*, Paris, Éditions Aubier, 2012, partie I ; et « Dialogue, » in *La vie en dialogue*, Paris, Aubier, 1959

Isaiah Berlin, « Les juifs : de la servitude à l'émancipation, » dans *Trois essais sur la condition juive*, Paris, Pocket-Agora, 1992

10^e séance – L’antisémitisme

Theodor W. Adorno et Max Horkheimer, *La Dialectique de la Raison: Fragments philosophiques*, Paris, Gallimard, 1983, chap. 5

Charles Blattberg, “[Antisemitism and the Aesthetic](#),” *The Philosophical Forum* 52, no. 3, automne 2021, pages 189–210

Jean-Paul Sartre, *Réflexions sur la question juive*, Paris, Gallimard, 1954

A.B. Yehoshua, « Pour une explication structurelle de l’antisémitisme » dans *Israël : Un examen moral*, Paris, Calmann-Lévy, 2005

11^e séance – La Shoah

Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem: Rapport sur la banalité du mal*, Paris, Gallimard, 1991

Émile Fackenheim, « La Voix prescriptive d’Auschwitz, » dans *Penser après Auschwitz*, Paris, Éditions du Cerf, 1986

Emmanuel Levinas, « La Souffrance inutile, » dans *Entre nous : Essais sur le penser-à-l’autre*, Paris, Le Livre de Poche, 1993

12^e séance – Le sionisme

Shlomo Avineri, *The Making of Modern Zionism: The Intellectual Origins of the Jewish State*, New York, Basic Books, 2017, 2^e éd., préface, introduction et épilogues

Arthur Hertzberg, « Introduction, » in Hertzberg (dir. et trans.) *The Zionist Idea: A Historical Analysis and Reader*, Philadelphia, Jewish Publication Society, 1997

13^e séance – Quelques critiques du sionisme

Hannah Arendt, « La crise du sionisme, » « Réexamen du sionisme, » et « Pour sauver le foyer national juif, » dans *Écrits juifs*, Jérôme Kohn, Ron H. Feldman et Sylvie Courtine-Denamy (dir.) Paris, Fayard, 2011

Judith Butler, *Vers la cohabitation. Judéité et critique du sionisme*, Paris, Fayard, 2013, chap. 8

Edward W. Said, « Le sionisme du point de vue de ses victimes, » dans *La Question de Palestine*, Paris, Actes Sud, 2010

D. Autres sujets

Le harcèlement, y compris à caractère sexuel. Il incombe à chaque membre de la communauté universitaire de se conduire avec respect en tout temps envers tout le monde. En particulier, le Département de science politique de l’Université de Montréal s’engage à créer un milieu accueillant et sécuritaire pour toutes et tous, quelle que soit leur identité. Les documents suivants ont des démarches pratiques à suivre: si vous pensez que [vous vivez du harcèlement](#) ; si [on s’est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement](#) ; et pour [toute autre question](#).

Besoin d’écoute? Situation de détresse? Comme étudiant(e) vous pouvez faire appel à plusieurs lignes d’écoute ou d’urgence. Les étudiant(e)s ont accès à un [service 24 heures/7 jours](#) offert par

l'Alliance pour la santé étudiante au Québec. Le numéro est le suivant : 1-833-851-1363. Vous retrouverez les services d'aide disponibles du [site du Service à la vie étudiante](#).

Vous pouvez aussi faire appel à **une sentinelle**. La sentinelle est un(e) employé(e) de l'Université, formé(e) et disponible pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter vers les bonnes ressources. Son accueil est spontané, respectueux et strictement confidentiel. Le service est offert en plusieurs langues. Le bottin des sentinelles [est ici](#).